

**Administration communale de Koerich**  
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200  
[www.koerich.lu](http://www.koerich.lu)

Dossier suivi par :  
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220  
E-mail : [steve.rodesch@koerich.lu](mailto:steve.rodesch@koerich.lu)  
Réf. StR. 177/2023

Koerich, le 13 septembre 2023

## AVIS AU PUBLIC

### Art.24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Le bourgmestre de la commune de Koerich certifie par la présente que la demande du 19 juin 2023 présentée par le Syndicat des Eaux du Sud - SES à Fockemillen L-8386 Koerich aux fins d'obtenir la modification de l'autorisation concernant le raccordement de trois maisons unifamiliales par une conduite de refoulement aux eaux usées à Koerich a été autorisée par le Ministre de l'Environnement en date du 28 août 2023 (réf. : EAU/AUT/20/1074/M23-1).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, et ceci à partir du 14 septembre 2023.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le bourgmestre,



Daniel WIRTH



Le secrétaire f. f.,



Tim EPSTEIN